

Le 20 mars 2020

INFORMATION

Les mairies de St Maurice l'Exil, de Salaise sur Sanne et de St Clair du Rhône proposent **un service minimum d'accueil pour la petite enfance pour les professions prioritaires.**

Afin de centraliser les demandes de parents et de trouver la meilleure solution pour eux, une structure qui puisse les accueillir (nombre de places, taux d'encadrement...) ou chez une assistante maternelle, l'intercommunalité recense les demandes de ces familles.

Aussi, voici l'information qui a été diffusée :

Service minimum petite enfance

Suite aux dispositions prises pour l'épidémie de Coronavirus, un service minimum d'accueil est possible sur le territoire Entre Bièvre et Rhône pour **les enfants de 0 à 3 ans dont les 2 parents exercent des professions prioritaires.**

Pour tout renseignement, contacter le service Petite enfance par e-mail à l'adresse karine.bruas@entre-bievretrhone.fr ou par téléphone au **07 86 62 04 58.**